



La littérature: tache aveugle dans les conférences du comte de la Lippe

François Rosset

Lumières.Lausanne | *Actes du colloque « L'Europe en province: la Société du comte de la Lippe (1743-1747) », Université de Lausanne, 25 et 26 juin 2009*

2013

ISBN 978-2-940331-39-0

Pour citer cet article :

François Rosset, « La littérature: tache aveugle dans les conférences du comte de la Lippe », in Béla Kapossy, Danièle Tosato-Rigo et François Rosset (dir.), *L'Europe en province: la Société du comte de la Lippe (1743-1747). Actes du colloque organisé à l'Université de Lausanne du 25 au 26 juin 2009*, Lausanne : Lumières.Lausanne, 2013, url: <http://lumières.unil.ch/fiches/biblio/5685/>.

© Université de Lausanne. Tous droits réservés pour tous pays.

Toute reproduction de ce document, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en Suisse. Son stockage dans une base de données est strictement interdit.

La littérature: tache aveugle dans les conférences du comte de la Lippe

François Rosset

Le 18 octobre 1747, alors que le comte Simon-Auguste von der Lippe, de retour de son séjour lausannois, était accueilli par ses sujets comme nouveau prince régnant, un ornement poétique fut apporté aux festivités de la petite cour par le médecin Friedrich Heinrich Stolle. Ces vers – que cite partiellement l'historien de Detmold Detlev Hellfaier¹ – relèvent évidemment de la convention la plus attendue du poème de circonstance, mais il y a quelque chose de touchant dans cette production qui ne pouvait manquer au protocole et qu'assume, dans cet Etat microscopique aux finances chancelantes, non pas un littérateur stipendié, mais un plumitif amateur. Il n'est d'ailleurs pas sûr qu'un poète officiel eût nécessairement fait beaucoup mieux dans cet exercice imposé. Comme le docteur, il aurait assurément vanté la jeunesse, la sagacité et la vertu du nouveau souverain, convoqué toutes les muses pour le célébrer et l'inspirer durablement, exprimé la joie et les espoirs du peuple dans tous ses états. Pourtant, dans la suite de son article qui rend compte sommairement du règne de Simon-Auguste – lequel dura jusqu'en 1782 – Hellfaier n'a plus guère trouvé d'occasion de parler de poésie et de belles-lettres. Le souverain dont il esquisse le bilan fit beaucoup d'effort pour moderniser l'administration et l'économie de son petit Etat, pour améliorer les conditions sanitaires et l'instruction de ses sujets, bref, pour agir en prince éclairé, mais on ne sait rien de ses éventuels goûts littéraires et artistiques, du soutien qu'il aurait apporté aux créateurs, pas plus que d'un héritage littéraire significatif qui aurait marqué les trente-cinq ans d'un règne débonnaire et vertueux. Et si l'on n'en sait rien, c'est sans doute parce qu'il n'y a rien à en savoir.

C'est un peu le même constat que l'on peut faire quand on essaie de mesurer la place occupée par les belles-lettres dans l'éducation du comte telle qu'elle lui a été dispensée à Lausanne, sous les auspices de la société qui porta son nom. Quand on parle d'éducation à cette époque, en Suisse comme ailleurs, les lieux communs imposent des envolées ronflantes comme celle qu'on trouve encore sous la plume de Fortunato-Bartolomeo de Felice à l'article « Education » de l'*Encyclopédie d'Yverdon* : « Les lettres sont à la fois la nourriture des esprits, l'instruction et l'ornement du monde. Platon et Cicéron, qui ont instruit leurs contemporains, éclairent encore aujourd'hui l'univers ; et la postérité la plus reculée profitera de leurs leçons. On doit regarder les lettres dans un Etat, comme la source et l'appui des vertus humaines et civiles. Malheur aux nations chez qui l'amour des lettres viendrait à s'éteindre ! ». A l'article « Belles-lettres » de la même *Encyclopédie d'Yverdon* (mais dont l'auteur n'est pas connu), d'autres lieux communs sont avancés sur la complémentarité des sciences et des lettres dans la formation des esprits éclairés : « Quoique les Muses président, les unes à la Poésie et à l'Histoire, les autres à la Dialectique, à la Géométrie et à l'Astronomie, on les a toujours

¹ HELLFAIER, Detlev, « Simon August, ein aufgeklärter Landesherr in Lippe », *Heimatland Lippe, Zeitschrift des Lippischen Heimatbundes und des Landesverbandes Lippe*, n° 2, février 1989, p. 44-53.

regardées comme des sœurs inséparables, qui ne forment qu'un seul chœur. » Aucun ouvrage consacré à l'éducation entre le XVII^e et le XVIII^e siècle ne manque d'insister sur la nécessité d'étudier les auteurs anciens et modernes, aussi bien que la géométrie ou les principes de la religion et de la morale. Le philosophe lausannois Jean-Pierre de Crousaz, qui fut le maître à penser de presque tous les membres de la *Société du comte de la Lippe*, apporta sa contribution à ce concert de pédagogues parfaitement à l'unisson sur ce plan. Dans son *Traité sur l'éducation des enfants* publié à La Haye en 1722, il place les lettres, il est vrai, au chapitre des récréations, mais ses propos sur la poésie, sur le théâtre et même sur le roman sont substantiels et mesurés, beaucoup plus qu'on aurait pu l'imaginer². L'importance de la littérature dans un programme d'éducation ne devait donc échapper à aucun des Pavillard, Seigneux, Loys, d'Apples, Polier et autres membres distingués de la *Société du comte de la Lippe* ; certains d'entre eux, comme le boursier Gabriel Seigneux de Correvon ayant fait même beaucoup plus que de taquiner la muse à l'occasion³. Et pourtant, il faut se rendre à l'évidence : les huit cents pages de leurs doctes leçons prodiguées au jeune comte allemand ne traitent pour ainsi dire jamais de littérature. Celle-ci irait-elle donc tellement de soi pour ces maîtres qu'il ne serait pas même nécessaire d'en parler ? Mais la théologie, la morale, la vertu ou encore la raison, le droit naturel et l'économie sont des sujets qui ne s'imposent pas moins ; et ils en parlent, sans cesse.

Avant de s'interroger sur ce curieux silence que l'on croit percevoir au premier abord, il convient de clarifier la question de savoir de quoi nous parlons réellement. Que faut-il entendre ou qu'entendons-nous par « Littérature » ou « Belles-lettres » ? Dans l'*Encyclopédie*, Jaucourt définit la littérature comme un « terme général qui désigne l'érudition, la connaissance des Belles-Lettres et des matières qui y ont rapport. » L'*Encyclopédie d'Yverdon*, elle, ne nous surprend guère en disant que le mot « Belles-lettres » « désigne en général l'étude de la Grammaire, de la Géographie, de la Morale, de la Poésie, de l'Eloquence, de l'Histoire, de la Mythologie et des langues savantes », avant de rappeler que l'étude des Belles-Lettres doit être distinguée de celle des sciences abstraites, même si les unes ne vont pas sans les autres, tant il est vrai, lisons-nous encore sans davantage de surprise, que « si les lettres servent de clef aux sciences, les sciences de leur côté concourent à la perfection des *Belles-Lettres*. » Dès lors, en posant le constat que les conférences de la *Société du comte de la Lippe* n'abordent guère les sciences abstraites et qu'elles font une large place à la Morale et à l'Histoire, tout en multipliant les références aux auteurs anciens, on pourrait tout simplement décréter que la question que nous nous posons n'a pas lieu d'être et qu'il vaudrait mieux passer tout de suite à autre chose.

Plusieurs bonnes raisons nous poussent néanmoins à insister quelque peu. Tout d'abord on peut faire remarquer que ces conférences lausannoises n'abordent jamais des sujets comme le problème des genres littéraires et de leur hiérarchie, la traduction, le rapport de la littérature moderne avec celle des anciens, la pratique de la poésie, le goût et les canons qui l'établissent, l'utilité morale des fictions, autant de questions sans cesse débattues depuis des décennies et jusqu'à la Société littéraire de Lausanne qui allait s'en nourrir abondamment dans les années 1770. Or, si ces questions sont si souvent et largement débattues, c'est justement parce qu'elles font problème. Il suffit de consulter l'article « Littérature » de l'*Encyclopédie* pour constater que l'objet central de la réflexion ne porte ni sur les formes littéraires, ni sur la valorisation des auteurs, ni sur des éléments de définition, mais sur la crise de la littérature : « Il s'agit ici d'indiquer les causes de la décadence de la *Littérature*, dont le

² CROUSAZ, Jean-Pierre de, *Traité de l'éducation des enfants*, La Haye : chez les Frères Vaillant et Prévost, 1722, vol. 2, section VIII.

³ On le sait auteur de nombreux ouvrages de droit et d'histoire, ainsi que de traductions d'ouvrages allemands, anglais et italiens, sans parler de son recueil de poésie, *Muses helvétiques ou recueil de pièces fugitives de l'Helvétie* (1775). Voir NORDMANN, Paul, *Gabriel Seigneux de Correvon, ein schweizerischer Kosmopolit, 1695-1775*, Firenze : L.S. Olschki, coll. Biblioteca dell'Archivum romanicum 30, 1947.

goût tombe tous les jours davantage, du moins dans notre nation, et assurément nous ne nous flattons pas d'y apporter aucun remède ». Faut-il rappeler par ailleurs qu'une bonne partie de la production littéraire de la première moitié du siècle rend elle-même un ample écho des débats littéraires largement répercutés dans la société ? Depuis les romans de jeunesse de Marivaux jusqu'aux *Lettres persanes* et à leurs imitations, nombreuses sont les œuvres de fiction qui rendent un compte direct de cela en montrant bien que les paramètres du goût, la hiérarchie des valeurs, la définition des normes en matière de production littéraire est en train de changer radicalement. Et ce changement, bien sûr, ne pouvait aller sans heurts ni conflits, notamment pour la raison évoquée tout à l'heure, à savoir que la littérature ne saurait être découplée des autres champs de l'activité intellectuelle, des domaines de croyance et des modalités de valorisation.

Dès lors, si l'on fait le constat que les sociétaires du comte de la Lippe n'évoquent pas une seule fois la moindre œuvre littéraire plus ou moins contemporaine, alors qu'ils s'avèrent très au fait de l'actualité éditoriale liée à la philosophie, à la théologie ou aux sciences naturelles, on ne peut que revenir, avec un peu plus d'assurance, sur notre intuition de départ : silence il y a, c'est évident. Reste à tenter de le comprendre et à savoir peut-être s'il fut ou non programmé.

Une première piste dans cette enquête peut s'orienter du côté du mentor du comte de la Lippe, le pasteur Daniel Pavillard qui paraît avoir été non seulement le secrétaire des conférences, mais aussi leur organisateur, c'est-à-dire le concepteur du programme éducatif qu'elles constituent. On ne sait pas grand-chose de ce personnage, en dehors des charges ecclésiastiques qu'il occupa et de la carrière qu'il finit par embrasser à l'Académie où il devint professeur d'éloquence et d'histoire ancienne et occupa même pendant trois ans le siège du recteur. Mais il faut relever que toutes ces fonctions ne lui furent attribuées qu'après le séjour du comte de la Lippe à Lausanne. Pavillard ne laissa pas d'écrits, en dehors de quelques lettres et de sa thèse de fin d'études consacrée au problème théologique de la justification. Personnage discret, sans doute assez terne, généralement apprécié pour sa bonté, il serait sans doute passé totalement inaperçu par les historiens s'il n'avait pas mérité l'amitié du plus célèbre de ses élèves particuliers, Edward Gibbon, dont l'éducation lui avait été confiée à Lausanne dans les années 1753 à 1758. Les mémoires du grand historien anglais nous présentent un homme dévoué et affable, voire affectueux, appliqué à la tâche et exigeant, bien introduit dans les meilleures maisons de la ville, quoique peu brillant et dépourvu de charme. « Dans le cours de ses études, note Gibbon, il avait acquis des connaissances assez superficielles sur différents domaines de la littérature, mais une longue pratique l'avait rendu habile dans l'art d'enseigner »⁴. Que faut-il entendre par ces *différents domaines de la littérature* ? Gibbon lui-même ne tardera pas à documenter une esquisse de réponse. En 1761, il s'était fait l'auteur d'un *Essai sur l'étude de la littérature*, qui ne manque pas de nous intéresser du fait de sa proximité chronologique avec le premier séjour lausannois de Gibbon sous la gouverne de Pavillard. C'est d'ailleurs en brandissant fièrement cet ouvrage qu'il revint à Lausanne en 1763.

Ce livre se présente comme un plaidoyer pour l'étude des auteurs anciens, en dépit du courant ambiant favorisant davantage les ouvrages d'opinion et d'imagination : « Je voulais affranchir une science estimable du mépris où elle languit aujourd'hui »⁵. On retrouve l'expression de cette idée de décadence des Belles-Lettres déplorée par Jaucourt à la même époque dans l'*Encyclopédie*. Il est intéressant de relever par ailleurs que Gibbon note dans ses *Mémoires* qu'il avait commencé la rédaction de son essai vers la fin de son premier séjour lausannois⁶. On ne saurait imaginer que les

⁴ GIBBON, Edward, *Memoirs of My Life*, Georges A. Bonnard (éd.), Londres : Nelson, 1966, p. 72.

⁵ GIBBON, Edward, *Essai sur l'étude de la littérature*, La Haye, 1762, p. VIII [première édition, Londres : chez T. Becket et P.A. de Hondt, 1761].

⁶ GIBBON 1966, p. 105.

vellités du jeune homme voulant voler au secours d'un savoir injustement méprisé dans un monde pragmatique entiché de sciences, d'économie, de politique, n'auraient pas été favorisées d'une quelconque façon ou même inspirées par son modeste mentor Pavillard. Combat d'arrière-garde, peut-être, mais combat ouvertement engagé, alors qu'il n'en transparaissait pratiquement rien dans les propos de la société réunie dix ans plus tôt par le même Pavillard autour du comte de la Lippe. L'éducation ou plutôt la non éducation littéraire que le précepteur dispensa avec l'aide de ses amis au jeune prince allemand part d'une position intellectuelle pour ainsi dire antérieure à celle qu'allait tenir un peu plus tard le jeune Gibbon : il ne s'agit pas de militer en faveur des lettres classiques qui sont en décadence, mais de faire encore comme si leur prédominance allait et irait toujours de soi. D'où l'absence quasi totale de discours à leur sujet, mais un usage permanent des citations et renvois aux grands auteurs anciens, les modernes se trouvant limités à une brochette de moralistes ou aux modèles les plus sûrs du classicisme, comme La Fontaine, La Bruyère, Pascal ou Boileau. Les Lausannois font ici preuve d'un conservatisme très attardé, alors que sur le plan de la philosophie politique ou de la morale, ils sont nettement plus en phase avec leur temps. Leurs propres maîtres, puis eux-mêmes avaient observé d'un peu loin les développements de la querelle des anciens et des modernes qui avait fait rage en France et il semble que pour eux, le moyen le plus sûr de ne pas s'y engager – puisque personne ne leur demandait de le faire – était de s'accrocher aux valeurs sûres. Eviter de lancer un débat qui risquait de s'animer outre mesure était encore l'expédient le plus simple pour épargner à l'illustre élève, futur seigneur de la Lippe, une mise en cause fort aventureuse de confortables certitudes.

Cette attitude de prudent repli pouvait procéder aussi d'un embarras plus spécifique à la position même de Lausanne et de la Suisse par rapport à la France et à la culture française. Je n'ai guère le temps de m'arrêter sur le détail des différences géographiques, politiques, religieuses, économiques, culturelles au sens le plus large qui déterminent depuis fort longtemps la relation de la province romande avec sa métropole culturelle ; il suffit de renvoyer aux travaux récents de Roger Francillon, Daniel Maggetti, Claire Jaquier ou Jérôme Meizoz⁷. Concentrons-nous dès lors sur l'objet particulier qui nous occupe : la littérature telle qu'elle est apprise et enseignée, mais surtout telle qu'elle est pratiquée et telle qu'elle circule sous le feu croisé des opinions et valorisations diverses.

Car il se trouve justement qu'au moment où le jeune comte de la Lippe écoutait avec zèle, à Lausanne, des propos sur le droit de la guerre, sur la vraie grandeur ou sur les abeilles de Mandeville, un contentieux s'était noué entre la France et la Suisse autour de la notion de poésie. Les feux avaient été ouverts par l'illustre Bernois Beat de Muralt qui, dans un passage de ses *Lettres sur les Anglais et sur les Français* publiées en 1725, s'était permis d'exposer des réserves proprement iconoclastes sur le pape du classicisme, Nicolas Boileau Dépréaux en personne :

Il lui arrive de s'élever, mais il a de la peine à se soutenir ; il a le Vol court, et ses Poésies sentent l'effort et le travail. On s'aperçoit que la recherche du Beau, d'un certain Eclat, en fait le grand ressort ; de là viennent les Bons-mots où il lui arrive si souvent de s'échapper, aussi bien que toutes ces Malignités hors d'œuvre, ces traits qui divertissent le lecteur, mais qui ne font pas honneur au Poète. Ils font sentir que tout n'est qu'un Jeu, que le Poète n'a d'autre vue que de s'égayer, et de remporter l'Approbation du Public, du grand nombre qui prend goût à ces Malignités. [...] Que je fasse une remarque sur les Ecrivains français à l'occasion de ce Poète : d'ordinaire, ils écrivent pour le Public, non pas pour lui faire du bien, mais pour lui plaire et avoir son Approbation ; ils en étudient le Goût, et tout ce qu'ils jugent lui être désagréable, ils ne se hasardent point. Le Public est leur idole, comme le Bel-esprit est l'idole du Public.

⁷ FRANCILLON, Roger et alii, *Filiations et filatures. Littérature et critique en Suisse romande*, Genève : Zoé, 1991 ; FRANCILLON, Roger (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, t. 1, Lausanne : Payot, 1996 ; MAGGETTI, Daniel, *L'Invention de la littérature en Suisse romande (1830-1910)*, Lausanne : Payot, 1995 ; JAQUIER, Claire (dir.), *La Suisse sensible 1780-1830*, Genève : Slatkine, 2000 ; MEIZOZ, Jérôme, *Le gueux philosophe*, Lausanne : Editions Antipodes, 2003.

Je crois que l'on peut dire, sans se tromper, que quelque Génie qu'un Ecrivain pût avoir, cette vue trop basse suffirait pour le borner, et l'empêcherait de prendre l'essor, comme il ferait sans cela. Un Génie véritablement grand a le Public en vue, pour lui donner la loi, et non pas pour la recevoir de lui ; c'est ce qui produit les excellents Ouvrages.⁸

La généralisation opérée par Muralt est significative : Boileau est le plus illustre représentant de la poésie française, mais c'est la poésie française en général qui est visée, celle qui, issue d'une culture de cour totalement étrangère aux républicains suisses, célèbre l'ornement, promeut l'autorité des formes et joue de la séduction. L'intérêt n'est pas ici de savoir si Muralt aurait tort ou raison, bien sûr. On peut seulement rappeler que le même débat s'engagera beaucoup plus tard, dans des termes pratiquement identiques, au moment où les premiers tenants du romantisme s'efforçaient d'ébranler la bastille inamovible du classicisme en France. Pour nous ici, il suffit de constater cette incompatibilité de goût enracinée au plus profond des conditionnements culturels qui forment le jugement. Et le fait est que les réponses venues de France, jusque dans les années 1790, multiplieront les sarcasmes contre ce pays de montagnards frustes et vertueux, mais balourds, avinés du matin au soir et sourds aux grâces délicates de la poésie française, c'est-à-dire de la poésie tout court. Citons par exemple, parmi beaucoup d'autres, ces lignes du roman de Boyer d'Argens, les *Lettres chinoises*, qui sont très proches chronologiquement des réunions de la *Société du comte de la Lippe* :

Quant à leurs poètes, je n'entends point assez leur langue pour pouvoir décider de leurs ouvrages; mais s'il faut juger par les quelques vers français qu'on me dit avoir été composés par des auteurs de Neuchâtel et de Lausanne, je puis te dire hardiment que les Suisses sont les plus mauvais poètes de l'univers. Cependant, il n'y a pas de pays où il paraisse journellement tant de petites pièces en vers; on a soin de les imprimer tous les mois dans des livres, où on les recueille précieusement. On dit qu'un habile médecin avait proposé de se servir en France de ces livres à la place de l'opium: au lieu de faire avaler trois grains de cette drogue à un malade, on lui eût lu six vers français composés par un poète de Lausanne et quatre par un de Neuchâtel. Les apothicaires s'opposèrent vivement à cette nouveauté, qui leur était, selon eux, très désavantageuse. Je crois cependant qu'ils auraient pu prévenir la perte qu'ils craignaient: en achetant le faltran⁹ et les autres herbes vulnéraires qu'ils prennent en Suisse, ils auraient fait venir une bonne quantité de vers gallo-suisses, dont les auteurs les eussent accommodés à grand marché. Ils auraient ensuite demandé le privilège d'être seuls qui pussent en faire usage dans le royaume, ce qu'on leur eût accordé très aisément.¹⁰

Là encore, ne cherchons pas à mesurer, derrière le ton de la satire, la pertinence du propos ; on peut se contenter d'ajouter que la question de la poésie restera longtemps un point de mécompréhension entre Suisses et Français, les seconds ne cessant de railler l'absence ou la faiblesse de la poésie dans un pays aux paysages pourtant si propices à l'inspiration, les premiers s'interrogeant eux-mêmes, non sans quelque embarras, sur leur propre indigence poétique. Au point que la Société littéraire de Lausanne proposera à ses membres, en 1782 (soit l'année même du décès du comte de la Lippe), de s'interroger sur la question suivante : « Pourquoi le Pays de Vaud a-t-il produit si peu de poètes ? »¹¹

Cette tension entre usagers d'une même langue autour de canons littéraires diversement appréciés mériterait à elle seule une étude en profondeur. Il y apparaîtrait à l'évidence qu'il ne s'agit nullement

⁸ MURALT, Beat de, *Lettres sur les Anglais et sur les Français et sur les voyages* [1725], Paris : Champion, 1933, p. 247-249.

⁹ Ou *Falltranck* ou *vulnéraire suisse* : infusion de diverses plantes alpines servant à soigner les plaies (note dans le texte original).

¹⁰ BOYER D'ARGENS, Jean-Baptiste, *Lettres chinoises*, La Haye : 1739-1740, t. III, p. 285-286.

¹¹ BCUL, S 1387 : *Règlements et protocole de la Société littéraire de Lausanne 1772-1782*, numérisé sur Lumières.Lausanne (<http://lumières.unil.ch/fiches/biblio/4587/>). Sur la question de la poésie en Suisse romande au XVIII^e siècle, voir ROSSET, François, « "Spectacle sublime" et "petite mécanique": un contentieux poétique au XVIII^e siècle », in Marie-Jeanne Heger-Etienvre et Guillaume Poisson (dir.), *Entre attraction et rejet: deux siècles de contacts franco-suisses (XVIII^e-XIX^e s.)*, Paris : Michel Houdiard Editeur, 2011, p. 132-151.

d'un épisode anecdotique, mais bien d'une manifestation symptomatique des tensions générées par la contiguïté de deux communautés qui sont en même temps très semblables et très différentes.

En 1800, Germaine de Staël sera la première à formuler en théorie, dans *De la littérature dans ses rapports avec les institutions sociales*, ce que l'on observe ici dans une réalité bien antérieure, à savoir que les productions littéraires d'une communauté, mais aussi ses rapports à la littérature, sont conditionnées tout à la fois par le climat, le mode d'organisation politique, les types d'activités dominantes, la religion, l'économie et les aspirations, les énergies spécifiques qui découlent de tout cela. Avec les Français de France, Pavillard et ses compatriotes ne partagent qu'une même langue ; le reste les distingue plus ou moins nettement. C'est sans doute aussi pour cette raison qu'ils éprouvent tant de réserves à se prononcer sur une littérature qu'ils ne vivent pas de l'intérieur, dans ces années justement où les normes esthétiques et les modèles formels subissent en France un premier assaut sous la poussée du roman qui déroule impudemment ses potentialités infinies à la barbe des censeurs impuissants à le contenir.

S'ils se gardent de prendre position et même de se prononcer sur le sujet brûlant de la littérature, les sociétaires du comte de la Lippe laissent clairement percevoir, quoique implicitement, quel camp serait le leur s'ils partaient au combat. Les censeurs du roman et de toute innovation propre à perturber l'ordre gravé dans le marbre classique sont animés, on le sait, par des convictions esthétiques derrière lesquelles se profilent avant tout des préoccupations morales. La littérature, dans leur esprit, ne saurait être autre chose qu'un complément à l'éducation au bien, un réservoir d'exemples dignes d'imitation et d'émulation ; le bon vieux précepte d'Horace, *placere et docere* est compris moins dans une logique de complémentarité que de soumission : c'est plaire pour instruire. La désintégration des modèles formels, la promotion de la subjectivité, l'abandon à l'enthousiasme, le culte de la sensibilité et de l'imagination, l'exploration des expériences sensorielles, bref, tout ce que propose la nouvelle littérature qui a fait du roman son fer de lance, ne saurait être perçu par eux que comme espace de tous les égarements, ceux du cœur comme ceux de l'esprit, ainsi que l'affiche Crébillon, en guise de provocation, en titre de son célèbre roman paru en 1736-1738.

Le positionnement des intellectuels lausannois ne se laisse pas seulement deviner. Il transparaît à quelques reprises, notamment quand ils débattent « De l'influence de l'exemple » (Assemblée XIV) et lorsqu'ils répondent à la question « Si l'imagination contribue au malheur plutôt qu'au bonheur de l'homme ? » (Assemblée LXV). Dans les deux cas, la surprise n'est pas au rendez-vous. La foi qui se manifeste dans l'efficacité des exemples en tant qu'instruments d'édification morale, comme l'embarras exprimé face à la faculté de l'imagination qui est créatrice pour le meilleur et plus souvent pour le pire et qui focalise nécessairement la pensée sur l'inquiétante subjectivité des individus, confirment tout ce que nous avons pu observer jusqu'ici : la littérature se limite au corpus des grands auteurs reconnus par la tradition et prêts à étayer toutes entreprises d'édification, mais elle ne saurait s'imposer comme un objet autonome d'examen et de pensée. Trente ans plus tard, les choses auront changé et la Société littéraire de Lausanne, qu'on peut regarder à bien des égards comme la fille de la *Société du comte de la Lippe*, s'occupera directement de cet objet.

Bibliographie sélective

Littérature primaire

Règlements et protocole de la Société littéraire de Lausanne 1772-1782, Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCUL), S 1387 [numérisé sur Lumières.Lausanne].

BOYER D'ARGENS, Jean-Baptiste, *Lettres chinoises*, La Haye : 1739-1740.

CROUSAZ, Jean-Pierre de, *Traité de l'éducation des enfants*, La Haye : chez les Frères Vaillant et Prévost, 1722.

GIBBON, Edward, *Memoirs of My Life*, éd. Georges A. Bonnard, Londres : Nelson, 1966, p. 72.

GIBBON, Edward, *Essai sur l'étude de la littérature*, La Haye : 1762, p. VIII [première édition, Londres: chez T. Becket et P.A. de Hondt, 1761].

MURALT, Beat de, *Lettres sur les Anglais et sur les Français et sur les voyages* [1725], Paris : Champion, 1933, p. 247-249.

SEIGNEUX DE CORREVON, Gabriel, *Muses helvétiques ou recueil de pièces fugitives de l'Helvétie*, Lausanne : chez Marc-Michel Martin, 1775.

Littérature secondaire

FRANCILLON, Roger (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, t. 1, Lausanne : Payot, 1996

FRANCILLON, Roger, JAQUIER, Claire, PASQUALI, Adrien, *Filiations et filatures. Littérature et critique en Suisse romande*, Genève : Zoé, 1991.

HELLFAIER, Detlev, « Simon August, ein aufgeklärter Landesherr in Lippe », *Heimatland Lippe, Zeitschrift des Lippischen Heimatbundes und des Landesverbandes Lippe*, n° 2, février 1989, p. 44-53.

JAQUIER, Claire (dir.), *La Suisse sensible 1780-1830*, Genève : Slatkine, 2000.

MAGGETTI, Daniel, *L'Invention de la littérature en Suisse romande (1830-1910)*, Lausanne : Payot, 1995.

MEIZOZ, Jérôme, *Le gueux philosophe*, Lausanne : Editions Antipodes, 2003.

NORDMANN, Paul, *Gabriel Seigneux de Correvon, ein schweizerischer Kosmopolit, 1695-1775*, Firenze : L.S. Olschki, coll. Biblioteca dell'Archivum romanicum 30, 1947.

ROSSET, François, « "Spectacle sublime" et "petite mécanique": un contentieux poétique au XVIII^e siècle » in Marie-Jeanne Heger-Etienvre et Guillaume Poisson (dir.), *Entre attraction et rejet: deux siècles de contacts franco-suisses (XVIII^e-XIX^e s.)*, Paris : Michel Houdiard Editeur, 2011, p. 132-151.

Coordonnées de l'auteur

François Rosset
 Professeur de littérature française
 Université de Lausanne
 francois.rosset@unil.ch